

bre 1663, le Conseil Supérieur de Québec rendit un arrêt défendant à quelque personne que ce fût de vendre des liqueurs aux Sauvages sous aucun prétexte, "pas même un coup," sous peine d'une amende de trois cents livres pour la première contravention, et du fouet ou du bannissement en cas de récidive. Les Sauvages chrétiens, qui faisaient pour l'ordinaire leur demeure aux Trois-Rivières, se retirèrent au cap de la Madeleine afin de se soustraire aux occasions de s'enivrer qui leur étaient offertes par suite de leurs rapports avec les blancs—surtout dans le commerce des fourrures. Les Révérends Pères Jésuites les guidaient dans cette démarche qui, pourtant, ne produisit pas tous les résultats qu'on en attendait, car les traiteurs allèrent bientôt relancer les malheureux ivrognes jusque dans la nouvelle mission, comme le font voir les registres des Audiences de la justice des Trois-Rivières. "Je ne veux pas décrire les malheurs que les désordres de la boisson ont causé à cette église naissante, dit l'auteur de la relation de 1663, mon encre n'est pas assez noire pour les dépeindre de leurs couleurs ; il faudrait du fiel de dragon pour coucher ici les amertumes que nous en avons ressenties." Plus loin il ajoute que dans le fort que les Pères Jésuites leur ont fait bâtir au cap de la Madeleine, les Sauvages des Trois-Rivières trouvent moyen d'éviter ces excès et que les pratiques de la vie religieuse y sont suivies avec la régularité de celles des monastères.

En fondant la mission du Cap, les Pères Jésuites espéraient renouveler au Canada ce que les Religieux de leur Ordre avaient exécuté au Paraguay : des *résidences* ou *réductions*, sortes de petites républiques disciplinées dont on connaît l'histoire. Ils ne tardèrent pas à se convaincre de l'impossibilité de ce plan, tant à cause du mauvais exemple que les blancs donnaient aux Sauvages qu'en raison de l'esprit d'extrême indépendance de ces peuples, chasseurs, nomades, vagabonds avant tout.

L'état moral du Canada était excellent, du reste. M. Boucher écrivait alors : "Jusqu'à cette heure, on a vécu assez doucement parce que Dieu nous a fait la grâce d'avoir toujours des gouverneurs qui ont été des hommes de bien ; et d'ailleurs, nous avons ici les Pères Jésuites qui prennent un grand soin d'instruire le monde, de sorte que tout y va paisiblement ; on y vit toujours dans la crainte de Dieu et il ne se passe rien de scandaleux qu'on y apporte remède aussitôt."

CXXXV

M. de Maisonneuve, fondateur et gouverneur de Montréal, ayant reçu ordre de repasser en France, fut remplacé, au mois de juin